

Index des noms de lieux

- A10 (autoroute A10, l'Aquitaine) : (J13 à L11 à O9 à Q9).
- Aiereau (L') : (A11).
- aire de jeux : (bourg).
- Aire de repos de la Chatière : (N9).
- Aire de repos des Bruères : (N10).
- Aireaux (Les) : (F7 et O7).
- Aquitaine (L') (autoroute A10) : (J13 à L11 à O9 à Q9).
- Barday : (C3 et L2).
- Beaumonts (Les) : (D7-E7 et M7-M8).
- Beauregard : (commune voisine d'Herbault ; P6).
- Bescaudière (La) : (B4-B5 et K4).
- Bleds Mars (Les) ou Blés de Mar (Les) : (C9 et L10-M10).
- Blés de Mar (Les) ou Bleds Mars (Les) : (C9 et L10-M10).
- Blotterie (La) : (B10 et K10).
- Bois de Barday : (A4 et J4-K4).
- Bois de la Cueillas : (Q3).
- Bois de la Génrière : (F8-F9 et O8).
- Bois de Requigny : (L12).
- Bois des Haies : (M9-N9).
- Bois des Portes : (C5-D5-C6-D6 et L5).
- Bois Rouget : (O3-P3).
- Bonne Dame (La) : (E6-E7 et N6).
- Boulomer : (F2-G2-F3-G3 et O2-P2-O3-P3).
- Brandelond ou Brandelon : (F6-G6 et O6-P6).
- Bruères (Les) ou les Bruyères : (E10 et N10).
- Bruyères (Les) ou les Bruères : (D10-E10). calvaire : (D3).
- Chambord : (commune voisine de Gombergean ; J3).
- Charge d'Ane : (O5).
- Château Gaillard : (N4).
- Chatière (La) : (E8).
- chemin des Aireaux : (bourg).
- cimetière : (bourg ; O7).
- Claireau : (C7 et M7).
- Climat de la Guillaumière : (F7-G7-F8-G8).
- Climat de la Tombe : (A11-B11).
- Cogne-Cul : (L10).
- Coignasserie (La) ou la Cognasserie : (B6 et Q6).
- Controlerie (La) ou la Contrôlerie : (E3 et M3).
- Corbelé (Le) ou le Corbelet : (E8 et N8).
- Corbelet (Le) ou le Corbelé : (E8 et N8).
- Croix Baptiste : (E6).
- Croix de Limaçon : (G7-H7).
- D 108 (route départementale 108) : (K1 à P10).
- D 16 (route départementale 16) : (N1 à O3 à O6).
- D 68 (route départementale 68) : (L2 à M1).
- D766 (route départementales 766) : (J13 à O13).
- Desirs (Les) ou les Désirs ou le Désir : (E11 et N11).
- Detourbe (La) : (F7).
- Dindonnière (La) : (B8 et L8).
- église Notre-Dame : (bourg).
- Epinglerie (L') : (B8 et K8).
- Etang de la Génrière : (F8-F9 et O8).
- Etang de la Houssière : (A12).
- Etang de la Tombe : (J12).
- Etang de Requigny : (M11).
- Fosse aux Prêtres : (commune voisine de Lancôme ; M1).
- Fosse de la Grue : (commune voisine de Gombergean ; J2-K2).
- Fosse de la Tibergerie : (commune voisine de Gombergean ; M2).
- Fosse de Villogé : (E4).
- Fosse des Volets : (F6).
- Fosse du Gouffre : (commune voisine de Gombergean ; J3).
- Fournerie (La) ou les Fourneries : (C7-C8-D7-D8 et L7-M7).
- Françay : (E7-F7 et O7).
- Garenne (La) : (F5 et O5).
- Gauterie (La) : (C9 et L9).
- Génrière (Bois et Etang de la) : (F8-F9 et O8).
- Guignargueil : (D4 et L4-M4).
- Guillaumière (La) ou la Guillommière ou la Guillomière : (F8 et O8).
- Haies de Château-Renaud (Les) : (D6-D7-D8-D9-E9).
- Hauts Champs (Les) : (B7).
- Herbault : (commune voisine ; G10 et P10).
- Heuricé : (F5).

Houssière (La) : (ouest de A12).
 Huttrie (La) : (B9).
 Limaçon : (G8 et P8).
 mairie : rue du Perche : (bourg).
 Mariette (La) : (A9 et J9).
 Marquoi : (D3 et M3).
 Mauguenay : (N2).
 Mergers (Les) : (commune voisine d'Herbault ; Q4).
 Meslier (Le) : (A7 et J7).
 Métairie (La) : (A10 et J11).
 Moletière (La) : (M10).
 Mont-Heron ou Mont-Héron : (E7-F7 et M7).
 Montagne (La) ou le Montureau : (D7-E7 et M7-N7).
 Montureau (Le) ou la Montagne : (D7-E7 et M7-N7).
 Moquetière (La) ou les Moquetières : (D9-E9-D10-E10).
 Moquetières (Les) ou la Moquetière : (C10-D10).
 Mule (mare) (La) : (F9).
 Nouë-Huet (La) : (F3).
 Nouës Mauguenet (Les) : (D2-E2).
 Parc (Le) : (E5-F5).
 parking : (bourg).
 Parmanchère (La) : (A7).
 Patis (Les) ou les Pâtis : (D5-D6).
 Pelleterie (La) ou la Pelterie : (A7 et J7).
 Pelterie (La) ou la Pelleterie : (A7 et J7).
 Perpignan : (F7 et O7).
 Petit Boulomer (Le) : (E4-F4 et N3-O3-N4-O4).
 Petit Limaçon : (P7).
 Petite Houssière (La) : (I11).
 Petite Trépinrière (La) : (O5).
 Picotière (La) : (F6 et O6).
 Plaine de Marquoi : (E2-D2-E3-D3).
 Pointes (Les) : (C5-D5).
 Poiserie (La) : (A6 et J6).
 Prés de la Houssière (Les) : (A12-B12).
 Prieuré (Le) : (près de l'église Notre-Dame).
 Pringet : (C7).
 Pseau (Le) ou le Speau : (E4 et N4).
 Quenaudière (La) : (commune voisine de Santenay ; K12).
 Raudière (La) : (E5 et N5).
 Reinerie (La) : (B6).
 Roncières (Les) : (commune voisine de Lancôme ; L1).
 Roquigny : (C11).
 Rouget : (G3).
 rue de Beauce : (bourg).
 rue de l'Eglise : (bourg).
 rue de Saint-Etienne : (bourg).
 rue des Aireaux : (bourg).
 rue du Perche : (bourg).
 Salle (La) : (D3-E3).
 salle des associations : (mairie, Bourg).
 Souches (Les) : (D5).
 Soulouzeau : (commune voisine d'Herbault ; N11-O11).
 Speau (Le) ou le Pseau : (E4 et N4).
 station d'épuration : (N6).
 Sutrières (Les) : (D9 et M9).
 Terre de Limaçon : (G7-G8).
 Terres Noires : (commune voisine de Gombergean ; K2).
 Tibergerie (La) : (D2-D3 et M2).
 Tombe (La) : (B11 et K11).
 Touche (La) : (B8 et J8).
 Toucheron (Le) : (E10-F10).
 Touches (Les) : (C4-C5).
 Tremblaie (La) ou la Tremblère : (D7 et L6).
 Trembleaux (Les) : (D6).
 Tremblère (La) ou la Tremblaie : (D7 et L6).
 Trépinrière (La) : (F4 et O4).
 Villeneuve : (F6 et O6).
 Volets (Les) : (C6).